



COMMUNIQUÉ

N°2018-03/02/DGA/VB/RM

OBJET : Carnaval des écoles de Rémire-Montjoly
Stationnement et réglementation provisoire

Le Maire de la Ville de Rémire-Montjoly informe les riverains et les usagers des **lotissements Moulin à Vent, Tamariniers, Le Clos Fleuri, La Poste, La Mutuelle Nationale Territoriale et la station Guyane la 1ère** que dans le cadre de la manifestation carnavalesque intitulée «VOLÉ VIDÉ ÉCOLES», prévue le **vendredi 9 février 2018**, un dispositif de circulation et de stationnement provisoire sera mise en place ce même jour dans les rues suivantes :

- Boulevard Dr Edmard LAMA,
- Avenue Jean-Marie Michotte,
- Avenue Moulin à Vent

de 8h00 à 11h00, selon l'arrêté municipal n°94-2018/PM/RM.

Afin que cette opération se déroule dans les meilleures conditions possibles, il fait appel à la compréhension et à la collaboration de tous pour le respect de ces mesures à caractère occasionnel qui vont concourir à la réussite de ce carnaval des enfants.

Rémire-Montjoly, le 5 février 2018

Le Maire,




Jean GANTY